



BULLETIN D'INSCRIPTION

A retourner à GLISS'56 avec vos 3 chèques

N° :
Reçu le :/...../.....

Er Groës - Port Blanc

56870 - BADEN

☎ 02.97.57.09.67

☎ 08.25.19.22.70

✉ gliss56@9online.fr

Valmeinier

du 23 au 29 janvier 2005

Votre Identité :

Nom : _____ Prénom : _____

N° d'adhérent : _____ Date de naissance : ____/____/____ sexe : M - F

Nom : _____ Prénom : _____

N° d'adhérent : _____ Date de naissance : ____/____/____ sexe : M - F

Adresse : _____

Votre situation Votre choix

A jour en 2004

Oui

Non

Ski Alpin

Ski de fond

Non Skieur

A jour en 2004

Oui

Non

Ski Alpin

Ski de fond

Non Skieur

Téléphone : _____

Votre choix :

Cochez votre choix, et calculez

	Séjour	Cotisation		Montant unitaire	Nbre	total
<input type="checkbox"/> Ski Alpin	530 €	10 €	=	540 €	*	= - €
<input type="checkbox"/> Ski de fond	488 €	10 €	=	498 €	*	= - €
<input type="checkbox"/> Non skieur	398 €	10 €	=	408 €	*	= - €

Soit un total de :€ / 3 =€ par versement

Droit d'entrée (si non à jour en 2004) 14 € * .. =€ A rajouter sur le premier chèque

Je souhaite partager l'appartement (4 personnes) avec _____

Votre règlement :

3 chèques datés de ce jour joints à cette réservation

Vos chèques seront mis en banque - le 10 novembre 2004 pour le premier (1/3 du séjour + droit d'entrée)
 - le 10 décembre 2004 pour le second (1/3 du séjour)
 - le 10 janvier 2005 pour le dernier (1/3 du séjour)

Attention : Votre inscription ne sera prise en considération que si elle est accompagnée de ces 3 chèques dont les encaissements seront échelonnés aux conditions ci-dessus.

Conditions d'annulation : (par personne)

- 1 - Si vous annulez votre séjour AVANT le 30 novembre 2004, votre versement vous sera remboursé à l'exception de la cotisation annuelle et du droit d'entrée si vous n'étiez pas à jour de votre cotisation 2004 à l'association.
- 2 - Si vous annulez votre séjour entre le 30 novembre 2004 et le 10 janvier 2005, il vous sera retenu un montant de 250 € pour indemniser les différents prestataires.
- 3 - Vous annulez APRES le 10 janvier 2005, votre versement reste acquis en totalité à l'association pour indemniser les différents prestataires.
- 4 - Pour les cas 2 et 3, les conditions ci-dessus s'appliquent **sauf si vous êtes remplacé**: en ce cas, votre versement vous sera remboursé à l'exception de la cotisation annuelle augmentée du droit d'entrée si vous n'étiez pas membre de l'association en 2004.

Attention :

En cas d'augmentation du prix du transport du fait des hausses de carburants, Gliss'56 se réserve le droit de vous réclamer un supplément justifié pour le trajet

Votre engagement :

Je soussigné _____ reconnaît avoir pris connaissance des clauses ci-dessus pour le séjour à **Valmeinier** du 23 au 29 janvier 2005 et souscrire au règlement intérieur de l'association.

Pièces jointes :

- 1 Photo/personne pour le forfait de ski
 - 2 timbres pour la réponse :
 - règlement total du séjour en 3 chèques
- datés du jour de l'inscription

Fait à _____, le _____

Ajouter la mention manuscrite "lu et approuvé"

Signature :

Signature :